



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-58795>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-58795

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-48102

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Bouc Bel Air

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21130015700016

Ville : Bouc Bel Air

Code postal : 13320

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de mise à disposition de distributeurs automatiques de boissons dans les bâtiments communaux de la ville de Bouc Bel Air

Code CPV principal - Descripteur principal : 55330000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit 3 fois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les prix sont révisibles annuellement. La ville prend à sa charge une boissons chaude par agent communal et par jour travaillé, avec un système prépayé. Le montant maximum annuel correspondant à ces consommations est fixé à 12 000 euros HT par an, soit 48 000 euros HT sur la durée totale du contrat. Les consommations hors système prépayé, des agents communaux et des visiteurs, seront directement réglées par le consommateur. Le montant prévisionnel des ventes hors système prépayé, réalisées par le titulaire s'élève à 11 000 euros HT, par an, soit 44 000 euros HT pour la durée totale de l'accord-cadre (période initiale + reconductions). Ce montant est donné à titre indicatif et n'a pas de valeur contractuelle

Critères d'attribution : Valeur technique - Sous-critère n°1 : La qualité des produits proposés (gamme de produits, diversité des produits, produits bio), et les modalités de réassort et de contrôle des délais de péremption des produits envisagées. : 20% Performances en matière de protection de

l'environnement - Sous-critère n°1 : La valorisation du commerce équitable. : 10% Valeur technique - Sous-critère n°2 : Les modalités de prise en compte des défauts de fonctionnement et le contrôle des températures. : 10% Valeur technique - Sous-critère n°3 : L'esthétique des machines dont la mise à disposition est envisagée, jugée au regard de l'encombrement, de l'état (neuf ou ancien) et du visuel de chaque type de machine. : 10% Performances en matière de protection de l'environnement - Sous-critère n°2 : les modalités de livraison écoresponsables. : 10% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 23/05/2024 à 12h00, lire 03/06 /2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2024